

Italie

Place du tourisme dans l'économie

Le tourisme représente 3.5 % du PIB italien, un pourcentage quasiment inchangé depuis 2004. L'emploi dans le secteur a toutefois progressé sur la même période, passant de 4.6 % de l'emploi total à 5.2 %. Les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration emploient à eux seuls près de 1.3 million de personnes.

L'Italie est l'une des principales destinations touristiques mondiales ; elle a accueilli 73.2 millions de visiteurs en 2010. Ses principaux marchés émetteurs ont été la Suisse, l'Allemagne, la France, l'Autriche et la Slovénie, bien que le nombre de touristes en provenance d'Allemagne ait reculé de 9.2 % par rapport au chiffre record enregistré en 2004. Les Italiens ont effectué 55.3 millions de voyages à l'étranger en 2010, chiffre en hausse de 37 % par rapport à 2004.

Organisation du tourisme et gouvernance

L'organe responsable du tourisme au niveau national est le Département du développement et de la compétitivité du tourisme (*Dipartimento per lo Sviluppo e la Competitività del Turismo*) du Cabinet du Premier ministre, qui relève de l'autorité du ministre du Tourisme (graphique 4.20).

Les attributions du Département du tourisme sont les suivantes :

- il élabore et définit la politique nationale du tourisme, en coordination avec les régions et les provinces autonomes ;
- il adopte des mesures portant sur le secteur du tourisme, ainsi que sur la planification et la gestion des fonds structurels ;
- il supervise l'*Ente Nazionale Italiano per il Turismo* (ENIT – Agence nationale de tourisme), l'ACI (*Automobile Club d'Italia*) et le CAI (*Club Alpino Italiano*) ;
- il fournit un appui et des incitations pour développer la demande touristique ;
- il soutient l'investissement en Italie et à l'étranger ;
- il délivre des certificats et des autorisations aux professionnels étrangers ;
- il gère les relations avec les organisations internationales et participe à l'élaboration et à l'adoption de la législation européenne.

L'ENIT relève du ministère du Tourisme. Les régions et d'autres intervenants sont représentés à son conseil d'administration. L'Agence a pour objectif de promouvoir la destination Italie, ainsi que son patrimoine naturel et culturel. Elle réalise également des études et des publications, et élabore des campagnes marketing et des stratégies de promotion destinées à soutenir le secteur du tourisme italien, en coordination avec les collectivités locales et d'autres acteurs.

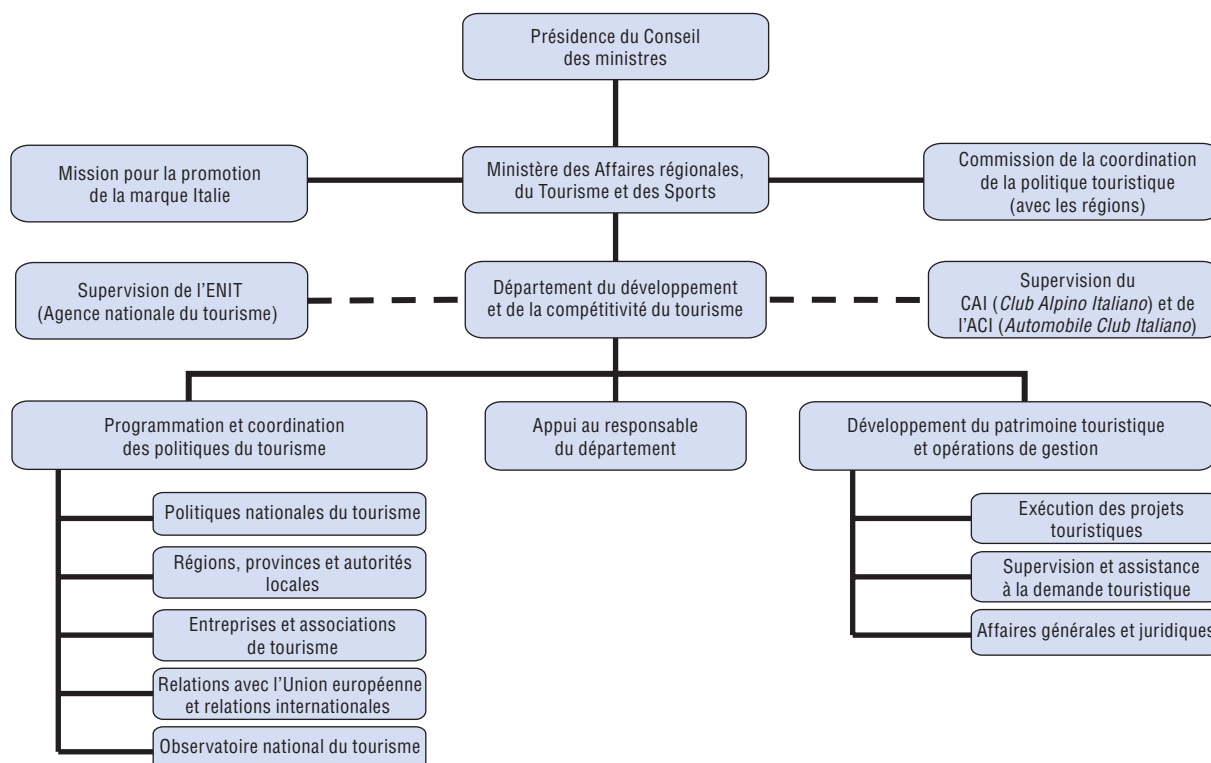
Les pouvoirs dévolus aux régions italiennes par la Constitution leur permettent de jouer un rôle essentiel dans le domaine du tourisme à travers :

- la gestion des fonds structurels communautaires ;
- la programmation et le développement des activités touristiques aux niveaux régional et local ;
- la promotion d'activités stratégiques de marketing ;
- l'accomplissement de missions en rapport avec les structures régionales du tourisme ;
- l'accomplissement de missions en rapport avec les entreprises et les métiers du tourisme.

Les provinces et municipalités contribuent à l'amélioration de la qualité de l'offre touristique nationale. Leurs organisations nationales sont l'UPI (*Unione delle Province d'Italia*) et l'ANCI (*Associazione Nazionale dei Comuni Italiani*).

Au niveau national, les principales fédérations/associations du secteur du tourisme sont les suivantes : Federturismo (*Confindustria*), Confturismo (*Confcommercio*) et Assoturismo (*Confesercenti*). Elles ont pour mission de représenter les branches et les professionnels du tourisme, de fournir et de diffuser des informations sur les activités d'intérêt commun, d'organiser des programmes de formation, d'études et de recherche, de promouvoir l'esprit d'entreprise et d'appuyer les projets portant sur le développement d'un tourisme durable.

Graphique 4.20. **Italie : organigramme des organismes de tourisme**



Source : OCDE, d'après le Département du développement et de la compétitivité du tourisme, 2012.

Budget du tourisme

En 2011, le budget de l'Administration nationale du tourisme (ministère du Tourisme) s'est élevé à 41.2 millions EUR, dont 20.5 millions EUR ont été affectés au fonctionnement de l'ENIT. Les organismes touristiques régionaux disposent en outre d'un budget propre. En 2009, dernière année pour laquelle on dispose de données, les dépenses consacrées au tourisme ont totalisé 1.611 milliard EUR.

Des dispositions législatives adoptées en 2006 et 2009 ont alloué des crédits à la mise en œuvre de projets phares visant à développer et promouvoir le tourisme au plan national, dans une optique de compétitivité internationale. Ces fonds, d'un montant total de 112.7 millions EUR, ont été mis à la disposition des régions et des provinces autonomes.

Politiques et programmes liés au tourisme

Développement régional et local

Le Département du tourisme déploie actuellement un projet ciblant les régions de l'objectif Convergence (Calabre, Campanie, Pouilles et Sicile) ; il s'agit de leur apporter des instruments et des méthodologies d'élaboration et de gestion des plans de développement touristiques. Un budget de 4.4 millions EUR est affecté à ce projet, cofinancé par les Programmes opérationnels nationaux « gouvernance et assistance technique » (FEDER 2007-13).

Deux autres programmes, intégrés au Programme interrégional sur les attraits culturels, naturels et touristiques, sont associés aux régions de l'objectif Convergence. Le premier, d'un montant de 49.9 millions EUR, couvre la période 2007-13 et vise à promouvoir le développement social et économique par la valorisation du patrimoine culturel, naturel et paysager. Le second, d'un montant de 139 000 EUR pour la même période, est désormais achevé ; il a produit des études sur l'économie du tourisme des quatre régions de l'objectif Convergence, et notamment fourni des données sur leurs structures et flux touristiques.

Un protocole d'accord entre le ministère du Tourisme et les régions et provinces autonomes a été signé en juin 2010, portant sur l'application des dispositions relatives à 43 projets régionaux et interrégionaux établis par les autorités locales. Chaque projet est subordonné à la signature d'un accord spécifique en vertu duquel l'apport de l'État ne peut dépasser 90 % du montant du projet, le solde procédant des administrations régionales et/ou des autres organismes participants.

Législation

En mai 2011, le Conseil des ministres a approuvé le décret d'application du Code du tourisme (*Codice della normativa statale in tema di ordinamento e mercato del turismo*), entré en vigueur en juin 2011. Il a pour objectif de mettre le secteur du tourisme en conformité avec les réglementations imposées par la législation internationale et communautaire.

Le Code remanie l'organisation du secteur de manière à : i) instaurer une réglementation commerciale moderne et conforme à la législation européenne ; ii) promouvoir les technologies informatiques de pointe et sensibiliser les acteurs du secteur aux besoins sécuritaires et aux questions relatives à la protection de l'environnement ; iii) protéger les droits et les intérêts des consommateurs et des professionnels ; et iv) fournir des incitations et une aide aux petites et moyennes entreprises opérant dans le secteur.

En janvier 2009, le ministre a signé un décret portant sur les « chèques vacances » destinés aux familles à faible revenu. Les chèques peuvent être utilisés entre le 6 janvier et la première semaine de juillet, et entre la première semaine de septembre et le 20 décembre ; ils couvrent de 20 % à 45 % du coût moyen des vacances d'une famille, selon son revenu annuel et sa taille. En 2010, le décret a été modifié de manière à prolonger légèrement sa validité durant l'année.

Programmes et projets

Plusieurs programmes financés par des fonds nationaux et européens sont en cours de déploiement dans le cadre des politiques sociales et des plans de relance économique. À titre d'exemple, l'initiative MOTUS a pour but spécifique de fournir des services d'excellence au secteur du tourisme et de former des professionnels hautement qualifiés, mesures dont bénéficieront les jeunes du sud de l'Italie. Une commission chargée de l'amélioration de l'enseignement et de la formation dans le secteur du tourisme a été établie en 2009.

Le ministère du Tourisme et les régions ont cofinancé plusieurs projets régionaux pluriannuels, comme le programme d'hospitalité dans les villages de Campanie, de Basilicate et des Pouilles, un programme de gastronomie et de vins méditerranéens en Calabre, en Sicile et dans les Pouilles, et un programme de tourisme rural en Lombardie, en Sicile et dans d'autres régions. Ailleurs, des projets régionaux s'efforcent d'améliorer les résultats des entreprises touristiques, d'encourager le tourisme culturel, d'améliorer les infrastructures, de réduire les déchets, de créer de nouveaux itinéraires touristiques et culturels, et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel.

Le projet *Lavoro e Sviluppo 4 2007-2013* (emploi et développement) ambitionne de proposer, dans le cadre des politiques nationales de création d'emplois, 6 000 places de stage aux personnes défavorisées et aux chômeurs des régions italiennes de l'objectif Convergence, ainsi que des stages pratiques dans des entreprises de tourisme. Il s'agit de mettre en relation l'offre et la demande sectorielles, et de favoriser l'insertion de professionnels hautement qualifiés dans certaines entreprises de tourisme.

Le ministère de l'Éducation, des Universités et de la Recherche, en coopération avec le ministère du Tourisme et l'unité technique chargée de la célébration du 150^e anniversaire de l'unification de l'Italie, a lancé une initiative visant à promouvoir les voyages éducatifs destinés aux lycéens, et à leur permettre de se rendre sur les sites et aux manifestations prévus. L'initiative est intéressante pour le secteur du tourisme car, outre son aspect pédagogique permettant aux jeunes de mieux comprendre les événements historiques qui ont conduit à l'unification du pays, elle permettra de prolonger la saison touristique.

Comité d'éthique du tourisme

L'Italie accueille depuis 2008 le Secrétariat permanent du Comité mondial d'éthique du tourisme au sein du ministère du Tourisme. Le Comité a pour mission de promouvoir et de diffuser le Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT. Il distribue le Code à l'occasion des grandes manifestations touristiques internationales et nationales ; il a organisé une conférence internationale sur l'éthique et le tourisme, et a établi des modèles de protocoles d'application des principes énoncés dans le Code.

Autres initiatives récentes

Le ministère du Tourisme, le ministère du Développement économique et le ministère des Affaires étrangères ont lancé des campagnes communes visant à promouvoir la marque « Italie » (commercialisation d'offres *Destination : Italie*, produits « fabriqués en Italie ») pour attirer les investissements étrangers dans le secteur du tourisme.

Les autorités responsables du tourisme ont récemment élaboré de nombreux programmes, parmi lesquels :

- la signature, en 2010, d'un protocole d'accord entre l'Italie et la France sur la promotion de la *Via Francigena*, qui porte sur l'élaboration d'une stratégie commune à long terme pour la protection et la promotion des circuits culturels ; cette initiative a également été ouverte à la signature du Royaume-Uni et de la Suisse ;
- la signature, en 2011, d'un protocole entre l'Italie, la France et l'Espagne pour promouvoir les flux touristiques en provenance de Chine, d'Inde et du Brésil, et un protocole sur le développement du tourisme dans le bassin adriatique et ionien (2010) ;
- la participation à un protocole d'accord de la Commission européenne visant à développer le tourisme entre l'Amérique du Sud et l'Europe ;
- la signature, entre le ministère du Tourisme et l'Association nationale des municipalités (ANCI), d'un protocole d'accord visant à promouvoir le tourisme national dans le cadre du projet *Joyaux d'Italie* (2010) ; et
- trois projets concernant *L'Italie facile*, un service d'information et d'assistance aux visiteurs assuré en sept langues étrangères, la création d'un marché virtuel du voyage (la première foire virtuelle interentreprises consacrée aux voyages, lancée par l'ENIT), et le projet *Tour magique de l'Italie* en coopération avec le ministère de la Politique agricole, visant à promouvoir les destinations et les produits italiens à l'étranger.

Profil statistique

Tableau 4.116. **Italie : tourisme interne avec nuitée(s)**

| | Unité | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|----------------------------------|----------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de séjours avec nuitée(s) | Milliers | 89 759 | 93 453 | 103 149 | 94 353 | 81 760 |
| Nombre de nuitée(s) | Milliers | 569 328 | 524 161 | 550 010 | 530 830 | 493 681 |

Source : Institut national de la statistique de l'Italie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932725793>

Tableau 4.117. **Italie : tourisme récepteur – arrivées internationales et recettes**

| | Unité | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------------------|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Total arrivées internationales | Milliers | 66 353 | 70 271 | 70 719 | 71 692 | 73 225 |
| Cinq principaux marchés | | | | | | |
| <i>Suisse</i> | Milliers | 10 185 | 11 000 | 12 008 | 12 234 | 13 297 |
| <i>Allemagne</i> | Milliers | 10 742 | 11 441 | 11 517 | 11 422 | 10 857 |
| <i>France</i> | Milliers | 10 262 | 9 851 | 10 107 | 10 168 | 9 976 |
| <i>Autriche</i> | Milliers | 6 212 | 6 798 | 6 573 | 7 318 | 7 660 |
| <i>Slovénie</i> | Milliers | 2 909 | 2 700 | 3 900 | 4 226 | 4 117 |
| Recettes voyages internationaux | Millions EUR | 30 368 | 31 121 | 31 090 | 28 856 | 29 257 |

Source : Banque d'Italie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932725812>

Tableau 4.118. **Italie : tourisme émetteur – nombre de séjours**

| | Unité | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------------------|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de voyages touristiques | Milliers | 46 369 | 49 166 | 54 421 | 54 839 | 55 304 |
| Dépenses voyages internationaux | Millions EUR | 18 399 | 19 952 | 20 848 | 20 015 | 20 416 |

Source : Banque d'Italie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932725831>

Tableau 4.119. **Italie : entreprises et emploi du tourisme**

| | Unité | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------|
| Nombre d'entreprises (hôtels et restaurants) | Établissements | 269 606 | 280 399 | 291 195 | 219 003 | .. |
| Emploi dans le tourisme (hôtels et restaurants) | Salariés | 1 110 855 | 1 192 638 | 1 259 586 | 1 253 843 | .. |
| <i>dont :</i> | | | | | | |
| Travailleurs indépendants | Salariés | 435 136 | 449 121 | 456 728 | 456 090 | .. |
| Salariés | Salariés | 675 719 | 743 517 | 802 858 | 797 753 | .. |

Source : Institut national de la statistique de l'Italie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932725850>

Tableau 4.120. **Italie : autres indicateurs économiques**

| | Unité | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|----------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Part du tourisme dans le PIB (hôtels et restaurants) | % | 3.4 | 3.4 | 3.4 | 3.5 | 3.5 |
| Part du tourisme dans le PIB (y compris effets directs, indirects et induits) ¹ | % | .. | 7.4 | .. | .. | 7.2 |
| Part du tourisme interne dans la consommation finale (hôtels et restaurants) | % | 7.0 | 7.0 | 7.6 | 7.5 | 7.6 |
| Emploi dans le tourisme (hôtels et restaurants) | Milliers | 1 114 | 1 154 | 1 179 | 1 166 | 1 191 |
| Part du tourisme dans l'emploi | % | 4.8 | 5.0 | 5.0 | 5.1 | 5.2 |
| Part du tourisme dans l'emploi (y compris effets directs, indirects et induits) ¹ | % | .. | 13.4 | .. | .. | 13.9 |

1. Nouvelle série à compter de 2007.

Source : Institut national de la statistique de l'Italie, Centre international d'études et de recherches sur l'économie touristique (CISSET).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932725869>



Extrait de :
OECD Tourism Trends and Policies 2012

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/tour-2012-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Italie », dans *OECD Tourism Trends and Policies 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/tour-2012-23-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.